

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	10 (1984)
Heft:	3
Artikel:	Images normatives des genres
Autor:	Chaponnière, Martine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-814599

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IMAGES NORMATIVES DES GENRES

Martine Chaponnière

Faculté de Psychologie
et des Sciences de l'Education
Université de Genève
CH-1211 Genève 4

“On a raison de dire que la femme pense souvent d'une autre façon que l'homme. La pensée de l'homme est plus abstraite, plus réfléchie, plus logique et objective; celle de la femme est plus commandée par le sentiment, davantage concentrée sur la personne que sur la chose, sur le concret que sur le principe. Si la femme manque peut-être ici et là de logique, elle compense ce défaut par son bon sens pratique, ce qui lui permet souvent de discerner plus aisément ce qui est juste et essentiel. Si elle est plus exposée à tirer des conclusions subjectives, elle court moins le danger de sacrifier une conclusion ayant l'apparence de la logique. Il faut reconnaître que l'homme a joué jusqu'à présent un plus grand rôle dans la production intellectuelle et manifesté plus d'esprit créateur. On peut l'expliquer, en partie historiquement, par le fait que la femme avait jusqu'à présent une situation subordonnée et était accaparée par ses tâches familiales. Mais on peut l'expliquer en partie aussi par le fait que la femme est de nature plus réceptive. Cette particularité lui vaut de craindre davantage les risques et d'être moins portée à la spéculation. Mais cela n'empêche pas que les femmes qui ont perdu leur équilibre sont plus extrémistes que les hommes qui se trouvent dans les mêmes conditions.”

MESSAGE DU CONSEIL FEDERAL, 1957, p. 771



Cette citation, extraite du Message du Conseil fédéral daté de 1957 en faveur de l'introduction du suffrage féminin, est significative de ce que sont des images normatives des genres. J'entends par "images normatives des genres" l'ensemble des représentations que se fait une société donnée, dans une culture donnée et à une époque donnée, de la configuration générale (c'est-à-dire physique et mentale) appropriée à l'un et l'autre sexe, et la traduction matérielle en termes d'attitudes, de droits et de devoirs de ces représentations.

A cet égard le texte du Conseil fédéral est intéressant pour plusieurs raisons. La première est que nous y trouvons un résumé des idées reçues non seulement sur les femmes mais également sur les hommes, fait assez rare tant les femmes constituent, depuis toujours, un objet d'étude passionnant :

"Avez-vous quelque idée, disait Virginia Woolf, du nombre de livres consacrés aux femmes dans le courant d'une année ? Avez-vous quelque idée du nombre de ces livres qui sont écrits par des hommes ? Savez-vous que vous êtes peut-être de tous les animaux de la création celui dont on discute le plus ? (. . .) Pourquoi (. . .) les femmes intéressent-elles les hommes tellement plus que les hommes n'intéressent les femmes ?"

Le premier point que je voudrais mettre en évidence dans ce Message du Conseil fédéral est celui de la confusion de deux discours à l'intérieur même du discours politique : le discours scientifique et le discours de l'homme de la rue (je dis l'homme de la rue parce que "femme de la rue" a un sens tout à fait différent, la principale différence étant que la femme de la rue ne parle pas, elle attend.).

Si je dis qu'il y a mélange de sens commun et de scientificité, c'est bien parce que ce texte émane du Conseil fédéral, c'est-à-dire de la plus haute instance décisionnelle suisse. Et celle-ci ne peut pas se permettre de dire n'importe quoi. Pour rédiger ses Messages, le Conseil fédéral fait appel à des experts, qui sont, pour la plupart, des universitaires. Donc, si, pour reprendre les termes du Conseil fédéral, "on a raison de dire" que les hommes ou les femmes sont comme ceci ou comme cela, c'est bien que, à un moment donné, non seulement l'homme de la rue, mais, surtout la science — et ici, en particulier, la psychologie — ont dû en constater les manifestations, que ces manifestations soient, comme le précise d'ailleurs le Conseil fédéral, d'origine culturelle ou dues à la nature.

La deuxième raison est que même si ce texte date de 1957, c'est-à-dire d'il y a 27 ans, bon nombre des idées qui y sont exprimées ont encore cours. Je vois à cela deux explications. Tout d'abord les idées du sens commun ont la vie dure. Ce sont probablement les plus difficiles à extirper des mentalités collectives, sans doute parce que, pour la plupart, elles contiennent, comme on dit, "un fond de vérité". Car, comme le montre Mead,

”un cliché (. . .) qui fixe les intérêts et les occupations de chaque sexe n'est habituellement pas sans fondement. L'idée de la virilité dans une société donnée peut s'adapter très étroitement au tempérament d'un certain type d'homme. L'idée de la féminité peut être conforme à la femme du même type ou, au contraire, à celle d'un autre. Aux enfants qui n'appartiennent pas à ces types élus, seuls les caractères sexuels primaires permettent de les classer dans une catégorie donnée”.

La deuxième explication que je vois au fait que ces idées reçues ont encore cours, c'est que celles-ci sont renforcées par le discours que tiennent aujourd'hui certaines féministes issues du mouvement des femmes des années 70. En effet, avec l'avènement du néo-féminisme est né un courant dit de la spécificité, qui consiste en gros à dire :

”Nous les femmes avons développé des valeurs inconnues du monde masculin fondé sur la force et sur la compétitivité. Ces valeurs sont l'amour, l'intuition, le sens de la vie, le sens de la paix, le sens de l'autre, etc. Ce sont de ”bonnes” valeurs. Messieurs, laissez-vous aller à la féminitude et tout le monde, femmes et hommes, s'en portera mieux”.

C'est un peu la transcription dans le rapport de pouvoir entre les sexes de la stratégie ”Black is beautiful” dans le rapport de pouvoir entre les races. Dans son ouvrage consacré au racisme, Albert Demmi note que

”affirmer sa différence devenait la condition même de l'affirmation de soi, le drapeau de la reconquête du moi, individuel ou collectif”. La revendication de la féminitude se situe dans la même logique.

Enfin, la troisième raison pour laquelle ce Message du Conseil fédéral est intéressant est que, sous des allures de description, il émet des jugements de valeur, confusion caractéristique des textes relatifs aux sexes. Chacun sait que pour réussir dans la vie, il vaut mieux être ”réfléchi, logique et objectif” que ”commandé par le sentiment”, et ce d'autant que ”manquer ici et là de logique” est considéré comme un ”défaut”, heureusement compensé par notre ”bon sens pratique”.

Outre la stigmatisation des caractères attribués à chacun des sexes, il y a donc jugement de valeur. Et l'on peut dénoter un jugement de valeur dans bien des caractéristiques mentionnées par le Conseil fédéral. Prenons l'exemple de l'intuition, que le Conseil fédéral ne mentionne pas expressément, tout en relevant que les femmes savent discerner l'essentiel grâce à leur bon sens pratique. Or, que signifie discerner l'essentiel grâce à son bon sens pratique. Cela signifie que ce n'est pas l'intellect de la femme qui lui permet de faire des raisonnements justes, c'est son intelligence *des choses*, ce n'est

pas un raisonnement logique, c'est un sens pratique. Pour Colette Guillaumin (1978)

”l'intuition (si spécifiquement féminine) classe les femmes comme l'expression des mouvements d'une pure matière. D'après cette notion, les femmes savent ce qu'elles savent *sans raisons*. Les femmes n'ont pas à comprendre puisqu'elles savent. Et ce qu'elles savent, elles y parviennent sans comprendre et sans mettre en œuvre la raison: ce savoir est chez elles une propriété directe de la matière dont elles sont faites” (p. 8).

Ainsi, et pour resumer, dans les images normatives des genres, il peut y avoir:

- confusion entre le discours scientifique et le discours du sens commun ;
- persistance, permanence des idées reçues ou stéréotypes ;
- confusion entre le discours descriptif et le jugement de valeur.

Quoique les idées des jeunes filles d'aujourd'hui ne sont pas tellement différentes de celles du Conseil fédéral il y a 27 ans (voir, par exemple, Doise et Deschamps, 1979), ce Message gouvernemental est tout de même vieux d'une génération. Je vais donc prendre maintenant une courte citation, toujours du Conseil fédéral, mais évidemment ce ne sont plus les mêmes hommes qui le composent, extraite celle-là, d'un Message publié en 1979 en faveur de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

“Il y a des différences d'aptitudes et de goûts non seulement entre les femmes, mais aussi à l'intérieur de chacun de ces deux groupes. L'égalité des droits et l'égalité des chances, au sens où nous les entendons, doivent permettre à l'homme d'avoir une tâche domestique et à la femme une activité hors de la famille. Mais, pour parvenir à cette égalité, il faudra auparavant supprimer les handicaps dont souffrent les femmes dans les domaines de l'instruction, de la vie professionnelle et de la politique”

MESSAGE DU CONSEIL FEDERAL
1979, p. 7).



Une première différence entre les deux textes saute aux yeux. Dans les premières lignes, on ne parle plus de "la femme" mais "des femmes". C'est extrêmement important, car l'accent est mis sur le fait que les femmes ne constituent pas un groupe homogène, qu'il peut y avoir autant de types de femmes qu'il y a de types d'hommes. En ce qui concerne les aptitudes et les goûts, le sexe *peut* constituer une ligne de démarcation entre deux groupes, mais il ne s'agit certainement pas du seul clivage possible. Autrement dit, dans certains cas, le sexe est pertinent pour différencier à l'intérieur du genre humain et dans d'autres, il ne l'est pas. C'est alors l'individu qui compte et non son sexe.

Une deuxième différence entre ces deux textes du Conseil fédéral est que le plus récent parle des fonctions: l'homme doit pouvoir avoir une tâche domestique et la femme une activité à l'extérieur. Ceci est à la fois nouveau et ancien. C'est nouveau parce que les tâches sont inversées par rapport aux images normatives des genres où la femme reste à la maison et l'homme va travailler dehors. Et il faut saluer ici le courage du Conseil fédéral d'avoir inséré cette phrase qui va à l'encontre du sentiment d'une bonne partie de la population (voir l'enquête du *Blick* du 28 janvier 1984 citée dans *La Suisse* du 10 février 1984). C'est à la fois nouveau et ancien, disais-je. C'est ancien car le fonctionnalisme a presque toujours été partie intégrante du discours sur les sexes. Le problème majeur réside à nouveau dans une confusion des différents niveaux du discours. Nous avons d'une part le discours *descriptif*, c'est-à-dire qui décrit une réalité, par exemple:

"La femme était jusqu'à présent accaparée par ses tâches familiales".

Puis nous avons le discours *ascriptif*, c'est-à-dire, pour reprendre la définition donnée par Girod,

"ce qui est attribué à quelqu'un à cause de ce qu'il est, en particulier à cause de son appartenance à une catégorie sociale, plutôt que de ce qu'il fait, notamment de ses performances, de ses mérites".

Par exemple :

"La femme pense souvent d'une autre façon que l'homme",

"la femme est de nature plus réceptive", etc.

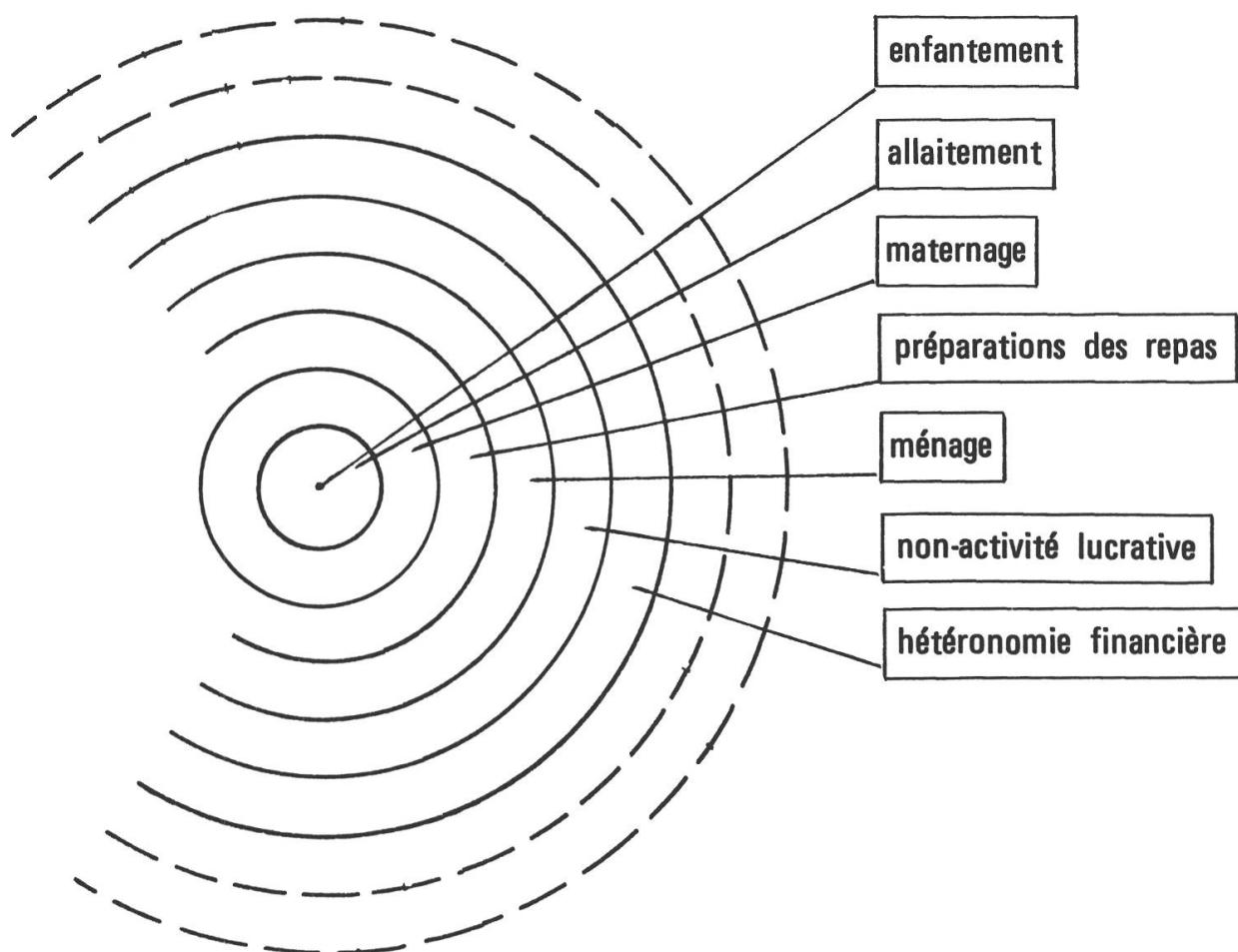
Enfin, il y a le discours *prescriptif*, conséquence logique du discours *ascriptif*, et qui assigne des droits et des devoirs, des rôles, en fonction de l'appartenance à une catégorie sociale.

Par rapport à la question de la pertinence des catégories de sexes, il faut se demander dans quelle mesure il est plus pertinent de raisonner en fonction de la différence des sexes que de la différence des races ou des couleurs de cheveux? Dans quelle mesure la biologie doit-elle constituer le fond d'un discours? En fait,

”La biologie, en tant qu’ensemble de possibilités, fournit le matériel soumis à l’interprétation sociale et ses prolongements. La biologie n’est pas la cause du comportement humain, mais elle le conditionne et en pose les limites”. (Padgug, 1979).

Silvia Lempen (1982) montre comment des situations typiques de la condition féminine n’ont plus qu’un lointain rapport avec la nature. Elle prend comme exemple l’enfantement comme noyau originel d’une série de cercles concentriques.

IMAGES NORMATIVES DES GENRES



” A mesure que les cercles s’élargissent, dit Lempen, le degré de nécessité, c'est-à-dire l'influence directe des données de nature, diminue. (. . .) Le rapport direct entre les cercles les plus éloignés et le noyau est pratiquement inexistant, et les conséquences les plus extrêmes de la nécessité naturelle considérée (l'enfantement) n'ont plus rien de nécessaire ni de naturel. Ainsi, de proche en proche, et sans que l'on sache exactement où la nature aurait pu céder le pas à la liberté, la vie de la femme se trouve entièrement conditionnée par un facteur naturel qui, dans sa nudité, ne pourrait conditionner que deux ou trois fois quelques mois de sa vie”.

Je terminera cet exposé sur une dernière citation, celle d'un biologiste : Stephan Jay Gould (1982) :

” Je ne nie pas que la nature ait ses harmonies. Mais la structure a aussi ses capacités latentes. Elaborée pour une chose, elle peut en faire d'autres ; et c'est dans cette souplesse que se situent le désordre et l'espoir de nos vies”.

